AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Désiré Mariolle-Pinguet, 28 septembre 1876

# Jean-Baptiste André Godin à Charles Désiré Mariolle-Pinguet, 28 septembre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation2 p. (206bisr, 207r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Désiré Mariolle-Pinguet, 28 septembre 1876, consulté le 23/11/2025 sur la plateforme EMAN: <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49209">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49209</a>

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>28 septembre 1876</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Mariolle-Pinguet, Charles Désiré (1824-1903)</u>
Lieu de destination13 bis, rue Saint-Thomas, Saint-Quentin (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

## **Description**

RésuméGodin informe Mariolle-Pinguet qu'il n'a pas eu le temps de lui envoyer ce qu'il demandait depuis leur entrevue à la préfecture et qu'il ne pourra le recevoir que le mercredi prochain en raison de son absence. Il estime qu'ils peuvent s'entendre sans être convoqués au tribunal de Vervins. Il expose les conditions débattues avec monsieur Bauchart sur le tarif du transport des marchandises des

Fonderies et manufactures Godin-Lemaire : 0,16 F par tonne en direction de Paris et de l'Ouest ; 0,08 F par tonne en direction de l'Est et du Nord ; réduction du tarif à 0,14 F et 0,07 F par tonne pour des wagons complets ; 0,20 F de droits de gare perçus par la gare de Guise ; la manufacture fournit les hommes et la paille nécessaires au chargement ; la Compagnie compte 0,55 F par lettre de voiture ; la Compagnie s'engage à ne pas laisser la manufacture manquer de wagon ; un traité serait fait avec ces conditions pour une durée de 6 ans.

### **Mots-clés**

<u>Chemins de fer, Conflit, Finances d'entreprise, Transport de marchandises</u> Personnes citées

- Bauchart, Virgile (1818-1883)
- Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 02/03/2024

206 lis Guisa le 18 Janvier 1877 Monsieur Marialla, fai été entraine par des afaires se urgente depuis que j'ai en l'hommer de vous rain à la Orifecture que se n'ai pur vous envoyer ce que Nous m'avez demande. Oujourd'hui encore. je vais gartie pour jusque Marcede greachair ce n'est que fandi que se promine vous receiver. mais je le fera: à autant plus volontiers que le pisural de Merrino a dernance contra confrante. es la mienne. La doctare cette messere inselits. co n'est pas devant la thébunal que nous jeon. nous nous entonone, si nous ne le pourons faire aillaurs. Je ne pourrai done que réclames jagenne comme je le fais depuis longtemps. Je ne saurais en ce moment vous donne que les conditions principales debatices avec M. Beauchart, les voice In tary general pour mes marchandias derail, par tonne et par dilometre, 9,16 centino en direction de saris es de l'Ourest, 0,08 contines pour l'Est et is Nord. derait compris dans cas prica tout cha in ment au dessous de 2 000 hilogrammes, ou ions chargement qui même à 3 avo heleg, necessitera

207 une division des marchandises entre la dérection des mord et celle de Paris, à son arrivés à M. Guentin. Par wagon complet de 3.000 Milog le prin de 0, 16 automes serait reduit à 0, 14 centimes, 2! le prin de 0,08 continues serait réduit à 0,07 continue Je prevarais les chargements en yare de Gues. aux conditions du tarif gaireral des chemins de fer, c'est à dir que la gare de guise ne préliverait que e, la intimes de droits de gare. four virais les hommes, la paille es les ingins nécessaires nous le chargement. La Came ferret compte de e, ss contines par lettre de raisure, mais elle les heconscerais sur la lettre de noiture La Compagnie d'engagerait à ne pas me laisser manquer de wagons. détail à examiner un traité pour sia annies. Newiller agrier, Monsieur, l'assurance de mo entiere considération